



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	Mardi 20 Décembre 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Référent :	M. Loïc GUILLAUME
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. Albert ROBAA – Jean Claude ALEXIS – Benoit JANIN – Albert PANTALANO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Information
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Reports de match

INFORMATION REGLEMENT ENCADREMENT DES EQUIPES

Chaque club sera tenu, pour toutes les compétitions de Jeunes organisées par le District auxquelles il participe, de présenter pour chacune des équipes, au moins deux dirigeants dûment licenciés, chargés d'accompagner l'équipe. Dans le cas d'absence d'un arbitre, un des deux dirigeants devra faire office d'officiel. (Art.57)



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} PARUTION

U15 à 8

LA VALETTE – NANS du 10.12.2022

U16 D3

TOURVES – OLLIOULES du 03.12.2022

2^{ème} PARUTION

U14 D2

BRIGNOLES AS 1 – LA LONDE 1

U14 D3 POULE B

CAMPS LA SOURCE – FC VIDAUBAN

MATCHS RETARDS

A jouer le 21 Décembre 2022

U14 D1

CARQUEIRANNE LA CRAU – LA VALETTE DU 12.11.2022

A jouer le 04 Janvier 2023

U14 D1

LA CADIÈRE – ST CYR du 03.12.2022

U14 D2

SC DRAGUIGNAN – AC BRIGNOLES du 03.12.2022

A jouer le 21 Janvier 2023

U15 à 8

PIVOTTE SERINETTE – CŒUR DU VAR DU 03.12.2022

A jouer le 12 Février 2023

U18 D1

SANARY – VAL D'ISOLE du 10.12.2022

U17 D1

LORGUES – ST MANDRIER du 15.10.2022

SC DRAGUIGNAN – ST MAXIMIN du 04.12.2022

COGOLIN – LE PRADET du 03.12.2022

U17 D2

AS LES VALLONS – FC PUGETOIS du 03.12.2022

U16 D2

COGOLIN – TOULON USAM DU 03.12.2022

BRIGNOLES – PIVOTTE SERINETTE du 11.12.2022



U15 D1

SC DRAGUIGNAN – ST TROPEZ-LA BAIE du 06.11.2022
ST MANDRIER – CARQUEIRANNE LA CRAU du 03.12.2022
SANARY – RACING FC TOULON du 10.12.2022

U15 D3 POULE B

BESSE – CAMPS du 03.12.2022
RIANS – BELGENTIER du 03.12.2022

U15 à 8

LE MUY FC – PIVOTTE SERINETTE du 11.12.2022

U15 D3 POULE A

CARQUEIRANNE LA CRAU – LAVANDOU BORMES du 03.12.2022

A jouer le 26 Février 2023

U17 D1

LORGUES – CARQUEIRANNE LA CRAU du 04.12.2022
LA VALETTE – ST MANDRIER du 03.12.2022

U18 D1

US VAL D'ISOLE – RACING TOULON du 03.12.2022

La Commission des Activités Sportives Jeunes vous souhaite de
Bonnes Fêtes de fin d'année
et vous présente
tous ses Meilleurs Vœux pour l'Année 2023

*Prochaine réunion
Le 10 janvier 2022*

Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ